Retour sur vos conditions de travail !

Résumé du Comité Social Territorial (CST) du 2 octobre 2023

cgtcrn.fr

Conseil régional De Normandie la cgt

Que se dit-il dans cette instance ?

Le ton a été donné en début de séance par le syndicat UNSA qui a réclamé un vote à bulletin secret.
L'administration a demandé l'avis des autres organisations syndicales, la CFDT a accepté après avoir hésité, la FSU a suivi cet avis et la CGT a refusé.
En effet, la CGT a toujours assumé ses choix et sait les expliquer aux agents. Il ne faut pas compter sur la CGT pour voter pour des dispositifs défavorables aux agents comme la charte RH ou les lignes directrices de gestion, ou encore, au niveau national, la réforme des retraites de 2010…
Si les autres syndicats ont voté pour ces textes, c'est leur problème, pas celui de la CGT !

Tous les votes de ce CST ont donc été faits à bulletin secret.

Pour leur part, suites aux perpétuelles réorganisations des services et l'absence préalable d'une véritable consultation des agents concernés, les 7 représentants de la CGT ont voté contre les projets de réorganisation proposés à ce CST.
Malgré cette modalité sournoise de scrutin, la CGT a annoncé oralement son vote qu'elle assume pleinement.

Autre point à l'ordre du jour, l'attribution d'une prime exceptionnelle de 200€ bruts aux agents de la DRTN pour leur implication dans la gestion de la cyberattaque.
La CGT a voté pour et a rappelé que c'était une de ses revendications présentées lors d'un précédent CST. Mais elle a demandé que cette prime soit généralisée à l'ensemble des agents régionaux car nous avons toutes et tous contribué à la continuité du service public en cette période de fonctionnement fortement dégradé par la cyberattaque.

La CGT est la seule organisation syndicale à avoir demandé le versement d'une « prime pouvoir d'achat », de plus, un décret paru en septembre 2023 le valide sous condition de délibération régionale.
La CGT a réaffirmé ses revendications non satisfaites à ce jour : **la suppression totale de la réfaction du régime indemnitaire, la revalorisation de l'IFSE pour les catégories C et B, l'attribution des titres restaurants pour tous les agents, une négociation spécifique sur les jours de pénibilité, le versement de l'IFSE aux agents contractuels, une indemnité de télétravail, une prise en charge significative de l'employeur sur la mutuelle et la prévoyance, de véritables recrutements sur des postes où les besoins sont permanents, la reconnaissance des métiers, tant dans les missions que dans les salaires.**

Sans répondre à ces revendications, l'administration a laissé entendre une possible ouverture sur la question du pouvoir d'achat des salariés régionaux.

Par ailleurs, sans aucune réponse officielle, **une organisation syndicale annonce déjà aux agents le versement d'une prime en fin d'année** !

Une question se pose : **ce syndicat aurait-il la primeur des décisions de l'administration en coulisse ?**

CGT-CRN